

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° AS2360

présenté par

M. Viry, M. Kamardine, M. Bazin, M. Neuder, M. Brigand, Mme Valentin, Mme Anthoine,
Mme Louwagie, Mme Corneloup, M. Portier, Mme D'Intorni, M. Vermorel-Marques, M. Dubois et
M. Vincendet

ARTICLE 2

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« âgés »,

les mots :

« de plus de cinquante-cinq ans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de remplacer le terme « salariés âgés » par un terme juridiquement plus clair et moins péjoratif à l'égard des personnes visées par la disposition.